



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020 (18h30)  
Espace Montgolfier- Davezieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	04/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Hugo BOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA.

**CC-2020-444 - RESSOURCES - FINANCES - REGIE ASSAINISSEMENT  
ANNONAY RHÔNE AGGLO - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Cette décision modificative porte sur la section de fonctionnement du budget de la régie assainissement.

Elle a pour objet de réajuster les crédits nécessaires pour les charges de personnel suite à l'octroi de la prime COVID aux agents, et à l'avenant à la convention collective des agents en contrat de droit privé sur la régie assainissement. Cette augmentation sur le chapitre des dépenses de personnel est compensée par une baisse des crédits prévus sur le chapitre des dépenses imprévues.

(\*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01	Crédits ouverts après (*)
				Montant	
DEPENSES					
012	6411	Salaires, appointements	503 000,00 €	9 000,00 €	512 000,00 €
012	648	Autres charges de personnel	1 700,00 €	600,00 €	2 300,00 €
022		Dépenses imprévues	40 000,00 €	-9 600,00 €	30 400,00 €
S/Total opérations réelles					
				0,00 €	
S/Total opérations d'ordre					
				0,00 €	
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>					
				<u>0,00 €</u>	

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré,

**Par 54 voix votant pour**

**ADOPTE** la décision modificative n°1 – budget annexe de la régie assainissement – exercice 2020 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

**PROCEDE**, comme pour le budget primitif 2020, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

**CHARGE** Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Davézieux le : 17/12/20  
 Affiché le : 18/12/20  
 Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20201210-18991-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
 registre des délibérations du  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Le Président

Simon PLENET